

Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 12/03/2024

Délibération n° 7 bis du 12/03/24

Conventions

Convention de financement avec le département des Bouches-du-Rhône

Délibération

Il est demandé aux administrateurs d'autoriser le directeur général du Crous d'Aix-Marseille Avignon à préparer et à signer la convention de financement à hauteur de 1 M€ avec le département des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de la construction de la cité internationale d'excellence de Marseille.

Vote

Ne prend pas part au vote : 01

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Fabienne Blaise
Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Région académique Provence Alpes Côte d'Azur

